



**Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –
29 rue Bellanger 76190 YVETOT**

Tél : 02-35-56-96-07 _ Fax : 02-35-56-46-88 _ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Site internet : <https://www.collegeprivebobee.fr>

Lettre d'informations - Rentrée 2026 /2027

Yvetot, le 06/07/2026

Chers Parents,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous par le biais de ce courrier afin de vous donner les informations utiles pour bien démarrer la prochaine rentrée scolaire.

L'espérance, l'exigence, les projets menés au collège permettront d'amener nos élèves à donner le meilleur d'eux même, à croître, en leur donnant une reconnaissance mettant en valeur leurs capacités et leurs talents.

Je vous rappelle que la rentrée des élèves a été fixée au **Mardi 01^{er} septembre 2026**, en fonction des horaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

Via le site [Ecoledirecte](https://www.ecoledirecte.fr), qui sera accessible/utilisable uniquement à compter du 31 août 2025, vous recevrez pendant l'année scolaire, de manière dématérialisée, d'autres lettres d'informations et diverses informations inhérentes à la scolarité de votre enfant (résultats, facturation, communication sur des dates pour des rencontres parents/professeurs, dates qui rythmeront la vie du collège ...).

Vous pouvez également consulter le site internet du collège à l'URL suivante : <https://www.collegeprivebobee.fr>

Rentrée scolaire : Mardi 01^{er} septembre 2026	
Classes de 6ième	Rassemblement dans la cours à 08h30
	Accueil des élèves par l'équipe de direction et les professeurs principaux
	Les cours débuteront dans l'après-midi en fonction des emplois du temps
	Les élèves de 6e seront les seuls à pouvoir se restaurer le midi au self du collège
Classes de 5ième, 4ième, 3ième	Pas d'accueil le matin. Rassemblement dans la cours à 13h15
	Accueil des élèves par l'équipe de direction et les professeurs principaux
	Ce jour, le service de restauration du midi ne sera pas possible pour les élèves de 5e, 4e, 3e.
Fin de la journée à 16h30	
Fournitures minimum à apporter le jour de la rentrée :	
Trousse, quelques copies, cahier de brouillon, les enveloppes timbrées, les timbres (voir le paragraphe "enveloppe et timbre" de ce courrier), la photo d'identité	



➔ PASTORALE :

La Messe de rentrée des 3 établissements Catholiques d'Yvetot et de notre Paroisse aura lieu le **dimanche 20 septembre** à 10h00 à l'Eglise d'Yvetot.

Lors de cette Messe, Don Charles-Marie Roman d'Amat, sera installé.

Il devrait être le prêtre référent de notre collège. Il est accompagné de Don Adrien Faudrad et Don Côme VILLAIN de la communauté Saint-Martin.

Une première réunion à l'attention des parents dont l'enfant fera sa **Profession de Foi à Yvetot**, aura lieu à la salle de la Source (située à côté de notre collège, rue Thiers) le **jeudi 17 septembre 2026 à 20h30**.

Une sortie Pastorale avec une veillée est déjà prévue pour les élèves qui désirent faire leur **Profession de Foi**, du **mardi 30 septembre au jeudi 01^{er} octobre 2026 au Mont Saint-Michel** avec une traversée de la baie et logement en auberge.

Si votre enfant est inscrit en classe de troisième au collège Bobée à la rentrée, il lui sera proposé de se préparer à recevoir le sacrement de **Confirmation**. Avec le **Baptême et l'Eucharistie**, la Confirmation fait partie de trois sacrements de l'initiation Chrétienne, sacrements qui font de nous des Chrétiens confirmés.

Une réunion à l'attention des élèves qui désirent se préparer au Sacrement de Confirmation est prévue et sera communiquée à la rentrée, à votre enfant. Les diverses dates vous seront communiquées par le biais du carnet de correspondances. S'il est bien évident que la décision de faire sa Confirmation relève de la liberté du jeune ; il est sans doute bon d'en parler avec lui afin de l'aider à choisir. Nous comptons sur votre soutien et vous assurons de notre Prière.

Le mail de Mme VEREL Maryline, Adjointe en Pastorale Scolaire, est le :

pastorale.bobee.yvetot@gmail.com

➔ HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT & SOUTIEN SCOLAIRE :

Les cours ont lieu chaque jour de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Le mercredi, les 6^{èmes} et 5^{èmes} à projet européen et sections sportives (Equitation, Football, Natation, Tennis) ainsi que l'ensemble des classes de 4^{èmes} et 3^{èmes} ont cours de 8h00 à 12h00.

Des études sont prévues en cas de temps libre dans la journée, **aucune autorisation de sortie ne sera donc accordée en cours de journée sauf pour une raison médicale**.

Les élèves de 6^e et de 5^e qui n'ont pas de cours le mercredi matin peuvent bénéficier d'un temps de soutien scolaire de 09h00 à 11h00 comprenant 1 heure de Mathématiques et 1 heure de Français. Ce soutien commence dès le second mercredi de septembre et jusqu'au troisième de juin.

Les élèves de 4^e et de 3^e peuvent bénéficier de soutien scolaire dès mi-novembre sur le temps de la pause méridienne. Davantage de précisions seront transmises via les prochaines lettres d'informations.

➔ ENTREES – SORTIES DE L'ETABLISSEMENT :

Les entrées et les sorties de l'établissement s'effectuent pour tous les élèves, 8 rue Thiers (portail côté Mairie)

L'entrée rue Bellanger est uniquement réservée aux parents, professeurs et aux quelques élèves munis d'un vélo ou d'un cyclomoteur, qui pourront sous leur entière responsabilité, garer leur véhicule dans le parking situé en face du collège (côté rue Bellanger).

Les élèves qui par nécessité doivent sortir rue Bellanger, devront, obligatoirement demander un accord à la direction du collège (via un mot de la famille à l'attention de la direction par le biais du carnet de correspondances).



Sur cette année scolaire, des travaux seront effectués dans l'établissement notamment avec l'agrandissement du restaurant scolaire et l'aménagement du parc. Des explications inhérentes à ces travaux vous seront communiquées prochainement. Les élèves passeront (entrée/sortie) à partir d'octobre par le portail du 10 rue Thiers, au lieu de celui du 08 rue Thiers. Il n'y aura pas d'impact sur le fonctionnement du restaurant scolaire, sauf peut-être sur le dernier mois de l'année scolaire avec un mode de livraison in situ au lieu de la confection des plats sur place.

→ ETUDE DU SOIR :

Les élèves peuvent être pris en charge de 16h30 à 18h00. Sorties possibles à 17h30 ou 18h00. Tout autre horaire ne peut être qu'exception. L'heure exacte de sortie de l'étude doit être indiquée par les parents sur le bulletin d'inscription. **Il est encore possible de s'inscrire en remplissant dès la rentrée un bulletin (il sera remis à l'élève lors de l'études du soir).** L'étude commence dès le premier soir.

→ CORRESPONDANCE AVEC LA FAMILLE :

Des mails ou des lettres semblables à celle-ci seront diffusées régulièrement via le site de **Ecoledirecte**.

Ils seront le lien nécessaire entre les familles et le collège et vous apporteront tous les renseignements indispensables. Vous ne pourrez pas écrire de mail aux professeurs via ecoledirecte. Le moyen de communiquer est le **carnet de correspondances**. Il doit toujours être en possession des élèves. Sur ce carnet figurent les règles de vie du collège qui **rappellent à chacun ses droits mais aussi ses devoirs**. Nous attacherons la plus grande importance au respect de ces règles. Vous trouverez aussi des billets d'absence, de retard, des dispenses d'EPS, les sanctions disciplinaires et des pages réservées pour la correspondance entre le collège et la famille.

RAPPEL : Toute absence doit être signalée le jour même, dès le matin, si possible avant 9h00.

A son retour, l'élève devra présenter un justificatif ou un certificat médical si l'absence dépasse deux jours.

Voir en page n°2 du carnet de correspondances que votre enfant aura à la rentrée de septembre 2025 :



17 - En cas d'absence, le collège doit être prévenu immédiatement par téléphone. A son retour, l'élève devra présenter un justificatif ou un certificat médical si l'absence dépasse deux jours.

Mail du bureau de la vie scolaire pour les absences : viescolaire.bobee.yvetot@gmail.com

→ TELEPHONE :

Les téléphones portables **éteints** sont tolérés au fond du cartable de l'élève. **Ils doivent impérativement rester rangés dans le cartable de l'élève, ils ne peuvent pas être utilisés** (ni pour téléphoner, ni pour recevoir ou envoyer des SMS, ni pour des jeux, ni pour faire des photos ...). Le téléphone du collège est mis gratuitement à la disposition des élèves, si nécessaire. Il est donc indispensable de s'interroger sur l'utilité d'un portable au collège sachant que de nombreux et parfois sérieux problèmes en découlent.

En cas d'utilisation dans l'enceinte du collège, le téléphone sera remis au Chef d'Etablissement et seule la famille pourra venir le récupérer.

De plus, l'élève aura une retenue et en fonction de l'événement, un conseil d'éducation ou de discipline.

Une pochette spécifique pour rendre inutilisable le téléphone dans l'enceinte du collège, sera remise à l'élève contrevenant moyennant une somme de 12 Euros.

➔ ASSURANCE SCOLAIRE :

Un contrat groupe "individuelle accident" est souscrit par le collège pour tous les élèves. Il n'a pas pour objectif de répondre à tous les besoins mais il permet au collège d'être en règle pour toutes les activités scolaires, voyages à l'étranger compris. Il vous laisse toute liberté de souscrire en complément et si tel est votre choix, une autre assurance scolaire. L'assurance responsabilité civile de la famille est obligatoire.

ATTENTION : le collège ne peut être responsable des objets ou vêtements, abîmés ou disparus.

Cette année encore, trop d'objets ou vêtements considérés comme disparus ou volés sont en réalité oubliés, perdus et ne sont jamais réclamés. Il est recommandé de marquer les vêtements en particulier ceux de sports. Ceux non réclamés avant chaque période de vacances seront systématiquement donnés, dans la semaine qui suit le retour des vacances, à une association caritative.

➔ MANUELS SCOLAIRES :



Les manuels scolaires sont prêtés par le collège. Une fiche intitulée « **MANUELS SCOLAIRES COLLEGE 2026/2027** » sera remise aux élèves le jour de la rentrée. Elle sera à compléter par la famille. Il sera prélevé 40 € au titre d'une caution pour le prêt des livres pour l'année scolaire en cours. Cette caution de 40 € vous sera restituée lors du dernier prélèvement de juillet si les livres sont tous rendus et en bon état (sinon 20 € seront facturés, par livres non rendus ou détériorés). Progressivement depuis la rentrée 2024, les élèves sont dotés de tablettes (i-pad 10^e génération, avec clavier, coque, housse et écouteur ipod filaire). **Sur cette rentrée 2026-2027, nos 250 élèves de 6^e recevront une tablette individuelle au début du mois de septembre. Les tablettes seront équipées de tous les livres numériques.** Sur le niveau 4^e, les nouveaux élèves ceux qui vont doubler, recevront une tablette à la rentrée 2026/2027.

Le coût demandé aux familles des élèves de 6^{ième} et de 5^{ième} pour les livres numériques sera de 5€/mois. Toutes les tablettes seront équipées. La tablette est prêtée à titre gracieux via une convention entre le département 76 (propriétaire des tablettes), le collège et les familles.

Une charte sera signée et un temps d'explication (aux élèves et parents) sur son fonctionnement (filtrage, plage horaire bloquée, création d'un répertoire pour classer les pdf des professeurs ...) sera proposé.

DEMANDES DE BOURSES :

⇒ Les demandes de bourses pour l'année scolaire 2026/2027 ont été effectuées en ligne directement par les familles au moment de l'inscription.

Si des familles peuvent prétendre aux bourses, mais qui n'auraient pas fait dans les temps la démarche en ligne, un dossier « papier » sera à retirer en urgence à l'accueil du collège dès le mercredi 02 septembre avec un retour de ce dernier à notre secrétariat avant le vendredi 11 septembre 2026. A défaut, la famille ne pourra pas toucher les bourses pour aider notamment au règlement de la contribution familiale.

Mme BOULLARD, notre secrétaire en charge des dossiers de bourses sera joignable dès le 18 août.

⇒ Pour une demande d'aide à la restauration (ACRI), la démarche ne peut pas être effectuée par le collège. Vous devrez faire personnellement votre demande en ligne sur le site du département.

➔ RESTAURATION SCOLAIRE ET CONTRIBUTION FAMILIALE :

Sont considérés comme demi-pensionnaires les élèves qui prennent leur repas toute la semaine.

Il est toutefois possible d'accepter comme demi-pensionnaires des élèves qui ne mangeraient que 3 jours, 2 jours, et même 1 jour par semaine à condition que ces jours soient fixes et précisés par écrit.

Toute absence devra être signalée la veille sur le carnet de correspondances (sauf événement exceptionnel) et ne sera acceptée que pour des raisons familiales. Le prix du repas à la rentrée 2026 sera de **6,36 €**.

L'élève sera en possession d'un badge qui permettra le passage au self et le pointage des présents, prix : **10 €**.

Les élèves devront être attentifs à leur badge. Si l'élève abîme son badge (code barre rayé, photo de l'élève retirée ou un peu abîmée, carte découpée même qu'en partie ...) ou en cas de perte de celui-ci, la famille devra acheter un nouveau badge au même prix afin de le renouveler. Le badge, en bon état, peut servir sur les 4 années du collège. Tous les chèques sont à libeller à **O.G.E.C collège BOBEE**

Remarque : Un élève externe peut également manger exceptionnellement à la cantine s'il nous avertit le matin. Sinon, aucun accueil ne peut être assuré pour les externes de 12h00 à 13h15.

Au 06 septembre, un acompte de 50 € vous sera demandé pour la contribution familiale quelque soit le taux A, B ou C choisi. Il sera prélevé automatiquement si vous avez choisi ce mode de règlement (voir page suivante) ; sinon vous devrez nous adresser ce montant par chèque à la même date.

Vous recevrez ensuite fin septembre un échéancier. A partir de cet échéancier et de la facture correspondante pour la contribution familiale, il vous sera demandé le montant que vous avez indiqué en haut de cette page A, B ou C, avec les frais de photocopies, du service du centre de psychopédagogie, de l'achat des livres de Catéchèse et du badge cantine uniquement pour les nouveaux élèves et le coût des livres numériques (sur 2026/2027 : niveau 6^e, 5^e et 4^e uniquement), éventuellement l'étude du soir, des livrets pédagogiques, et la cotisation pour l'APEL. Il sera aussi prélevé 40 € au titre d'une caution pour le prêt des livres pour l'année scolaire en cours. Cette caution de 40 € vous sera restituée lors du dernier prélèvement de juillet si les livres sont tous rendus et en bon état (sinon 20 € seront facturés, par livres non rendus ou détériorés). La contribution familiale sera prélevée au 06 de chaque mois. Il en sera de même pour les frais inhérents à la restauration du midi.

Vous pourrez connaître exactement le montant dû pour la restauration en consultant l'onglet « Situation financière » du site Ecole directe « compte Parents » (site pour consulter les notes, les lettres d'informations aux familles, les mails que l'établissement vous adresse, les factures ...).

Si votre enfant perd son badge de cantine en cours d'année, il pourra en acheter un autre directement au bureau de la comptabilité au tarif de 10 €.

Si vous choisissez le règlement mensuel par chèque, vous devrez nous adresser, aux dates d'échéances prévues, deux chèques distincts (un pour la contribution familiale et un pour la restauration collective). *L'échéancier sera adressé de manière dématérialisée via le site de Ecole directe. Vous recevrez un mail pour vous en informer.*

➔ ENVELOPPE/TIMBRE : à apporter le jour de la rentrée

Veillez affranchir les enveloppes demandées (voir le document intitulé « liste de fournitures » - au besoin : vous pouvez de nouveau avoir cette liste via notre site internet, à droite de la page d'accueil dans la zone intitulée « documents ») pour le jour de la rentrée au tarif suivant : 1 enveloppe timbrée (16x23) affranchie avec deux timbres et portant la mention LETTRE ; + 2 enveloppes ordinaires affranchies avec 1 timbre.

Les 3 enveloppes doivent porter l'adresse des parents. + 3 timbres + 1 photo d'identité

Si parents séparés prévoir un 2^{ème} jeu d'enveloppes avec adresse du parent concerné

➔ Sortie pédagogique et voyage scolaire :

Des voyages à l'étranger peuvent être organisés. Parfois, ils sont tôt dans l'année. Pensez à vérifier la validité de la carte d'identité de votre enfant avant la rentrée mais aussi son passeport.

➔ Transports scolaires :

Vous devez effectuer la demande pour le transport scolaire sur le site [NOMAD.NORMANDIE.FR](https://www.normandie.fr/nomad)
<https://www.normandie.fr/transport-scolaire>



Attention, l'inscription doit être effective avant le 16 juillet 2026.

CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES 2026 – 2027

Les périodes d'interruption de classes sont fixées comme suit (Académie de Rouen – Zone B)		
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 16 octobre 2026 – après la classe	Au lundi 02 novembre 2026 – au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 18 décembre 2026 – après la classe	Au lundi 04 janvier 2027 – au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 19 février 2027 – après la classe	Au lundi 08 mars 2027 – au matin
Vacances de Pâques	Du vendredi 16 avril 2027 – après la classe	Au lundi 03 mai 2027 – au matin
Vacances d'été	Le vendredi 02 juillet 2027	
Jours fériés hors périodes de vacances scolaires		
Mort pour la Patrie	Mercredi 11 novembre 2026	
Lundi de Pâques	Lundi 29 avril 2027	
Fête du travail	Samedi 01 ^{er} mai 2027	
Victoire 1945	Samedi 08 mai 2027	
Ascension	Jeudi 06 mai 2027 / Nous ferons le Pont de l'Ascension = reprise le lundi 10 mai 2027 au matin	
Lundi de Pentecôte	Le lundi 17 mai 2027	



Remarque à l'attention des élèves qui seront en classe de 3^e en septembre 2026 :

La semaine de stage (séquence d'observation en entreprise) se déroulera du lundi 15 février au vendredi 19 février 2027 inclus. Un dossier explicatif avec la convention ... sera remis à chaque élève après une séance d'explications (durée 1h) le jeudi 10 septembre 2026.

M. Olivier CHAPUT, Chef d'établissement du collège Bobée

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

<https://www.collegeprivebobee.fr/>

« Regarder l'autre, l'écouter, lui sourire, s'intéresser à lui, d'après moi, c'est le commencement de l'être humain ». Sœur Emmanuelle.



SCOLEO, UN SITE GRATUIT
scoleo.fr

➔ Vous avez besoin d'un co-voiturage dans votre secteur, vous pouvez déposer une annonce sur scoléo.

➔ Créez un compte, puis allez rechercher votre établissement.



➔ Sélectionnez le département, puis la ville et enfin dans la liste proposée sélectionnez l'établissement.

➔ Vous accédez aux différents services proposés par Scoléo. Vous pouvez utiliser Scoléo entre vous parents et accéder à tous les services. Vous pouvez déposer des annonces ou en consulter...

➔ L'établissement ne déposera aucune annonce. Ces services sont mis à votre disposition pas Scoléo et notre rôle s'arrête à la communication de son existence.

➔ Les listes de fournitures scolaires pour la rentrée ne seront pas déposées par le collège sur Scoléo. Si vous souhaitez les consulter elle seront disponibles à partir du site du collège (www.collegeprivebobee.fr).

A noter...

Les informations concernant d'éventuels co-voiturage ne seront pas saisies par le collège, cette initiative vous appartient.

C'EST LA RENTRÉE!

Commandez vos
fournitures en ligne
www.librairiecolbert.com
Onglet: Espace Privilage



EN PARTENARIAT
AVEC L'APEL DU
COLLEGE BOBEE

**LA LIBRAIRIE
COLBERT S'OCCUPE
DE TOUT !**



Librairie Colbert
1 place Colbert
76130 Mont-Saint-Aignan

**DES PRODUITS DE
QUALITÉ À DES PRIX
AVANTAGEUX**

1kit = 1€
reversé à
l'APEL de
l'établissement

Comment faire ?

1-Sur votre moteur de recherche, tapez l'adresse : www.librairiecolbert.com

2-Cliquez sur l'Espace Privilege en haut à droite de l'écran

3-Sélectionnez l'établissement : Collège Bobée ainsi que le niveau de votre enfant (6é, 5é, 4é, 3é)

4-La sélection des produits qui vous est proposée correspond à la liste de fournitures scolaires de l'établissement. Ajoutez vos articles au panier. Les quantités pourront être modifiées lors de la visualisation de votre panier.

5-Indiquez vos coordonnées personnelles. Elles restent confidentielles mais sont obligatoires pour la validation de votre commande.

6-Plusieurs choix s'offrent à vous pour le paiement et la livraison de votre commande.

Carte
Bancaire
(3D Secure)

Paiement à
la Librairie
Colbert

Livraison
via La
Poste

Livraison
offerte à
partir de
150€ d'achat

Click &
Collect
(Gratuit)

7-N'oubliez pas de cocher les conditions générales de vente.

8-Validez votre commande.

9-Vous recevrez un mail pour vous dire que votre commande est terminée.
(Attention, certains de nos mails peuvent arriver dans vos SPAMS)

10- Votre commande est conservée au point accueil papeterie du magasin ou vous est expédiée dans les plus brefs délais à votre domicile.

Grâce à ce
partenariat,
bénéficiez de 5% sur
les livres neufs et de
10% sur les
fournitures scolaires
(hors-promotion)

à chaque
passage
en caisse.